

**SCP 102.03 – Sous-Commission Paritaire des Carrières de porphyre de la province du Hainaut et des Carrières de quartzite de la province du Brabant Wallon**

**NEGOCIATIONS CCT 2019 - 2020**

**CAHIER DE REVENDICATIONS**

**1. EMPLOI**

- Garantie du maintien du volume global de l'emploi au niveau des travailleurs ouvriers, sur le même site et dans la fonction sous contrat d'entreprise.
- Respect de la législation sur l'utilisation de l'intérim.

**2. POUVOIR D'ACHAT**

- Augmentation maximale du salaire brut et des primes en euro cents au 01.01.19
- Octroi d'une indemnité vêtements (entretien et usure vêtements personnels)

**3. HUMANISATION DU TRAVAIL**

- Réduction du temps de travail.
- Prime et congés d'ancienneté.
- Maintien du salaire en cas de changement de fonctions
- CCT 104

**4. SECURITE D'EXISTENCE**

- Augmentation de l'indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire

**5. FRAIS DE DEPLACEMENT**

- Remboursement des frais de déplacement : 100% des frais réels
- Augmentation de l'indemnité des frais de déplacement en vélo
- Plans de mobilité

**6. RCC**

- Reconduction de tous les régimes de RCC légaux
- Augmentation de l'allocation complémentaire de tous les systèmes de RCC

**7. FORMATION**

- Evaluation des formations réalisées
- Augmentation graduelle pour arriver à 5 jours par travailleur en synergie avec le CEFOMEPI - cadre pour la formation

**8. PLANS D'ENVIRONNEMENT**

**9. ASSURANCE HOSPITALISATION**

- Mise en place d'un système sectoriel

**10. MAINTIEN DES DROITS ACQUIS**

- Prolongation de tous les accords antérieurs

**11. Durée**

- Durée de la convention 2 ans du 01/01/2019 au 31/12/2020